



Conditions de stationnement sur le territoire de l'Association Sécurité Riviera
(Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, St-Légier, Vevey, Veytaux)

Du bon usage du « macaron Bénévolat-Vaud » pour les transporteurs bénévoles

Zones bleues

Joindre, au disque bleu, le macaron Bénévolat-Vaud. Ce macaron vous permettra, si nécessaire, de dépasser le temps imparti, sans encourir de contravention.

Zones parcomètres

Payer le temps de stationnement nécessaire. En mettant en évidence le macaron, le temps imparti peut être dépassé en cas de contrainte, sans encourir de contravention.

Trottoirs

En cas d'absolue nécessité, un arrêt momentané de 10 minutes est toléré. Pour plus de sécurité, en sus du macaron, placez sous le pare-brise un billet indiquant où vous vous trouvez. Toutefois, il doit rester un passage d'au moins un mètre cinquante pour les piétons.

Zones piétonnes

En cas d'absolue nécessité, il est possible de circuler durant les horaires de livraison.

Zones pour personnes handicapées

Seules les personnes détentrices du macaron pour personnes handicapées délivré par le Service des automobiles, peuvent utiliser les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

En cas d'absolue nécessité, il est possible de stationner pour prendre en charge, laisser descendre et accompagner une personne.

Contraventions

Si une contravention est perçue, malgré l'observation de ces directives, ne pas contester l'amende d'ordre, s'adresser au responsable de groupe qui enverra un courrier directement à Police Riviera.

Hôpital Riviera-Chablais

Une demi-heure de parcage est offerte. Si l'attente devait se prolonger car le rendez-vous du bénéficiaire est retardé (plus d'une heure d'attente), vous avez la possibilité d'aller à la réception de l'hôpital pour demander à ne pas payer le ticket (si vous l'avez déjà fait, vous ne serez pas remboursé). Responsable de l'unité parking et mobilité de l'hôpital de Riviera-Chablais (M. Alexandre Ciravegna : 079 408 72 02).

Les directives ci-dessus concernent uniquement l'espace public et non l'espace privé. Merci de respecter ces consignes et de recourir au macaron Bénévolat-Vaud uniquement pour des transports bénévoles. Dans toutes les situations, utilisez le macaron à bon escient : d'autres bénévoles pourraient avoir besoin de la place utilisée.

Bonne route et heureuses rencontres !!!